

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 29 mai 2018 VERSION 1 - REDACTION
		C.A. du 29 mai 2018	Date de diffusion

QUALITEVET
CONSEIL D'ADMINISTRATION
MARDI 29 MAI 2018

Début de la réunion 16 h 00

PRESENTS

Jean François Rousselot – AFVAC Claire Scicluna – AVEF Christophe Brard – SNGTV Jacqueline Bastien – SNGTV Laurent Perrin – SNVEL Corinne Bisbarre – CNOV Claude Beata – ZOOPSY	Gilles Bourdoiseau – VETAGROSUP Fanny RALAMBO – ENV TOULOUSE Christine Médaille – ENV MAISONS ALFORT Samuel Boucher – SNVECO Guy Hannote – QUALITEVET Laurent Mangold – QUALITEVET Catherine Roy – ALARA RISK
---	---

ABSENTS REPRESENTES

Eric Guaguère – AFVAC représenté par Charles François Louf – AVEF représenté par Pierre Buisson – SNVEL représenté par Jacques Guérin – CNOV représenté par Nathalie Marlois – ZOOPSY représenté par Emmanuelle Soubeyran – VETAGROSUP représenté par Vanessa Neto – VETAGROSUP représentée par Isabelle Chmitelin – ENV TOULOUSE représentée par Christophe DEGEURCE représenté par Corinne Jaureguy – SNVECO représentée par	Jean François ROUSSELOT Claire SCICLUNA Laurent PERRIN Corinne BISBARRE Claude BEATA Gilles BOURDOISEAU Gilles BOURDOISEAU Fanny RALAMBO Christine MEDAILLE Samuel BOUCHER
---	---

ABSENTS EXCUSES

Olivier DEBAERE – DGAL Julien FAISNEL - DGAL Ghislaine Jançon - CNOV	Patrick Bourdeau – ONIRIS Jean-Yves Gauchot - FSVF Philippe ULMER – Service Santé des Armées Eric MOUREY – DGAL - BISPE
--	--

ABSENTS

Pierre SANS – ENV TOULOUSE François GARY - PHYLUM	Dominique Buzoni-Gatel – ONIRIS Catherine ROY – ALARARISK
--	--

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 29 mai 2018 VERSION 1 - REDACTION
		C.A. du 29 mai 2018	Date de diffusion

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CA du 19 Décembre 2017 :

- Sous couvert de corrections de quelques fautes et de la création d'un cartouche « excusés – représentés » ;

Le Compte rendu du CA de QUALITEVET du 19 décembre 2017 est adopté à l'unanimité

- Contrôle de la liste de diffusion :

Deux représentants par organisme apparaissent au niveau du CA ; le secrétaire général vérifiera les statuts 2014 et le règlement intérieur, et rapportera à la prochaine réunion du CA

2. GUIDE DES BONNES PRATIQUES DU MEDICAMENT VETERINAIRE – LE POINT :

- **Connexion par le SAS Ordinal – PROXIM – C BISBARRE :**

Un défaut de connexion par le SAS Ordinal persistait pour quelques enseignants des Ecoles vétérinaires ; le service informatique du CNOV a recherché et analysé l'origine de ce dysfonctionnement. Le cahier des charges rédigé au tout début prévoyait un renvoi sur PAGEVET, et logiquement PROXIM a respecté ce cahier des charges ; or la connexion par le site ordinal n'a pas lieu de passer par PAGEVET, qui était en fait le point limitant de la connexion des enseignants, alors que la base ordinaire le leur permet. PROXIM a procédé aux modifications et désormais le problème est réglé. L'erreur venant du cahier des charges, le travail de PROXIM a été facturé et réglé.

- **Le Site GBPMV – Jacqueline BASTIEN :**

- Statistiques des évaluations d'établissements de soins : 125 .
- J. BASTIEN demandera des explications sur l'exploitation des statistiques à PROXIM - *A rajouter à postériori.*
- Problème des délais d'évaluation qui ne semblent pas fonctionner, l'évaluation en cours se poursuivant au-delà de 10 mois
- Nécessité d'ajouter des parties spécifiques équines.

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DE LA DEMARCHE GBPMV – responsabilité / SNGTV :

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 29 mai 2018 VERSION 1 - REDACTION
		C.A. du 29 mai 2018	Date de diffusion

Un débat s'ouvre autour des audits organisés par la SNGTV dans les structures d'exercice engagées dans un processus de reconnaissance de la démarche GBPMV.

Actuellement, 16 structures sont engagées dans cette démarche (ce qui représente environ 200 praticiens), avec un audit tous les 3 ans ; un auditeur doit au minimum effectuer 5 audits par an pour être performant ; il faut donc calculer le nombre d'auditeurs au regard du nombre d'audits à réaliser.

Il devient nécessaire de former des auditeurs, mais le problème des conflits d'intérêts est soulevé (un auditeur ne peut pas auditer sa propre structure, ni une structure concurrente).
La SNGTV va lancer un appel afin de recruter et former 1 à 2 nouveaux auditeurs.

➔ La SNGTV diffusera une fiche de poste.

3. GROUPE DE TRAVAIL « ANESTHESIQUES VOLATILS » - Claire Scicluna :

Le questionnaire à destination des praticiens est finalisé.

Il a été diffusé par l'AVEF et le sera par la SNGTV, le SNVEL et le CNOV.

Les résultats seront présentés lors de la prochaine AG / CA.

4. LE POINT SUR LE SITE PHENIX :

Les statistiques de connexion restent basses ; il faut valoriser cet outil qui est très utile et a été conçu totalement bénévolement.

Il faut prévoir des contacts presse professionnelle, des relances avec Lien sur les newsletters des organismes professionnels, et tenter d'entrer en contact avec le CNOPSAV « bien être animal ».

5. QUESTIONS DIVERSES :

- Jacqueline BASTIEN – SNGTV :

Le Docteur vétérinaire Christine FILIAT, VETPOLE 26 / Drôme, pratique des médecines alternatives. Elle pose la question de la mise en place d'une reconnaissance officielle (avec référentiel) d'un « pôle de médecine alternative » en vue de faire reconnaître un cabinet comme étant « Spécialisé en

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET

	QUALITEVET	Direction Compte-rendu	1. N° 29 mai 2018 VERSION 1 - REDACTION
		C.A. du 29 mai 2018	Date de diffusion

médecine complémentaire ». Elle désirerait que soit reconnu son engagement dans ces médecines alternatives et voudrait aller jusqu'à une certification du cahier des charges.

QUALITEVET dispose d'un comité d'experts ; pourrait-il l'aider ? Serait-elle en droit de demander une certification de services ?

La reconnaissance d'une qualification professionnelle, ainsi que le fait de pouvoir l'inscrire sur les documents professionnels, est du ressort du Conseil National de l'Ordre et de la commission « Exercice professionnel ». Seul l'Ordre a vocation à donner ces autorisations.

La seconde question est de savoir si cette demande est du ressort de QUALITEVET ? Cette consœur souhaite voir décerner une qualification à certaines pratiques, et ce domaine est de la responsabilité de l'Ordre. La demande peut uniquement être remontée par QUALITEVET auprès du Conseil National de l'Ordre.

Par contre, QUALITEVET pourrait être saisie du dossier et émettre un avis sur demande de l'Ordre. QUALITEVET pourrait avoir à se prononcer sur le référentiel afin de définir s'il correspond à une démarche qualité.

La SNGTV vient de créer un groupe Phytothérapie en partenariat avec l'AFVAC, l'AVEF. Le Docteur vétérinaire FILIAT peut envisager de s'en rapprocher.

<p>Le prochain Conseil d'Administration de QUALITEVET est fixé au</p> <p>LUNDI 19 NOVEMBRE 2018</p> <p>DE 14 H 30 A 17 H 00</p> <p>Au siège du CNOV – 34 rue Breguet – 75 011 PARIS</p> <p>Les groupes « Hygiène » et « Analyses biologiques » pourront organiser une réunion de travail le matin, au siège du CNOV, de 9 h 30 à 12 h 30.</p>
--

Fin de la réunion – 16 h 30

Rédigé par	Validé par	Approuvé par
Corinne BISBARRE	Jean-François ROUSSELOT	AG et CA QUALITEVET